

RAPPORT DE PRESENTATION

Les éléments de notre budget primitif ont été examinés dans le détail lors des travaux des commissions.

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 20 décembre dernier. Chacun a pu poser toutes les questions qu'il souhaitait et recevoir les explications nécessaires.

Il a pu être constaté à cette occasion :

- Une croissance économique internationale qui se consolide, y compris dans la zone Euros.
- Un projet de Loi de finances pour 2018, entre maîtrise et concertation, avec notamment une DGF qui devrait se stabiliser.
- La suppression programmée de la Taxe d'Habitation qui suscite de nombreuses questions.

C'est sur ces bases, et suite à ces discussions, que ce budget est présenté avec la même particularité depuis deux exercices, d'un déséquilibre excédentaire en investissement du fait de l'intégration d'un emprunt unique en 2015, à taux très bas, pour l'ensemble des projets d'investissement du mandat, et notamment le gymnase du Petit-Bétheny dont le Permis de Construire est en cours d'instruction.

Aussi, concernant les grands équilibres budgétaires de ce BP 2018, outre le lancement de la construction du nouveau gymnase, la section d'investissement est marquée par la poursuite de la mise en accessibilité des locaux communaux, mais aussi par l'amélioration, et l'entretien des équipements existants :

Ainsi, nous trouvons,

- La concrétisation de la réalisation d'un ensemble gymnase – espace polyvalent dans le quartier « Petit-Bétheny ». (1 500 000,00 € TTC)
- Les travaux de mise en accessibilité de la mairie et son réaménagement (350 000,00€ TTC)
- La transformation d'un préau de l'école Primaire « La Marelle » en bibliothèque afin de répondre aux besoins d'accessibilité (96 000,00 € TTC).
- Les équipements des différents bâtiments communaux, et plus particulièrement le portique de l'espace Thierry Meng, et le Skate Park du Parc Farandole (90 000,00 € TTC).
- Les travaux d'aménagements extérieurs comme le Parvis de la Place de la Mairie, le Parking de l'espace Thierry Meng, le Parc Marie-Louise Dupont, les Clôtures du parc « La Farandole », l'espace autour du Monument aux Morts, et l'installation d'un réservoir de récupération d'eau de pluie (88 000,00€ TTC).
- Le renouvellement du mobilier et du matériel informatique de l'ensemble des services, écoles, et cantines, ainsi que le remplacement de deux anciens

véhicules des services techniques par un véhicule adapté à l'évolution des besoins (véhicule à hayon) (51 000,00 € TTC)

Ainsi, dans sa globalité, le budget primitif pour 2018 s'établit en dépenses à 10 055 000,00 € et 11 159 131,29 € en recettes, soit en déséquilibre excédentaire temporaire à la suite de la reprise des résultats de l'exercice 2017.

I / SECTION DE FONCTIONNEMENT

Son montant en dépenses réelles s'élève à 5 343 992,00 € (5 282 923,00 € en 2017)
Voici l'évolution des principaux chapitres de cette section.

A - LES DEPENSES

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

Dans sa globalité, ce chapitre s'établit à 2 760 000,00 €. (2 780 000,00 € en 2017)

Ce chapitre, pour rappel, nécessite d'habituelles marges de manœuvre budgétaires, pour faire face à l'ajustement des effectifs en personnel en cours d'année (selon la fréquentation des Temps d'Activité Périscolaire (TAP), et Accueil de Loisirs Communal) : ce besoin sera limité à la moitié de l'année, soit jusque juin 2018, pour les TAP, dispositif qui n'est pas reconduit après juillet 2018.

Par ailleurs, au-delà des habituelles évolutions de charges de personnels, consécutives au déroulement de la carrière de chaque agent, nous pouvons ajouter la suspension provisoire en 2018 de la réforme statutaire dite « PPCR », qui implique depuis 2016 une modification substantielle des grilles des fonctionnaires, avec revalorisation et transfert prime/points pour les agents.

Nous pouvons souligner également la modification substantielle des conditions d'attribution des contrats aidés par l'Etat (CAE et Contrat d'Avenir) plus restrictives.

CHAPITRES 011 et 65 CHARGES A CARACTERE GENERAL ET DE GESTION COURANTE

Les charges à caractère général et de gestion courante progressent peu avec un montant de 2 327 992,00 € (2 251 823,00 € en 2017).

Celles-ci traduisent les coûts de fonctionnement des services municipaux, qu'il s'agisse notamment :

- des fluides, des prestations de service aux entreprises, fournitures, assurances, issues des contrats passés, indexés sur les indices de prix à la consommation.
- des subventions aux associations, qui restent stables.
- des autres impôts et taxes.

CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES

Ce chapitre englobe la charge des intérêts d'emprunt à hauteur de 40 000,00 € (45 000,00 € en 2017) qui permet le financement des différents projets d'investissement de la commune pour le mandat en cours.

CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT et 68 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En masse, l'autofinancement prévisionnel envisagé progresse à 1 418 008,00 €.

B - LES RECETTES

CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES

Le produit des taxes et impôts locaux (7311), représente toujours l'essentiel des recettes de fonctionnement.

Les bases d'imposition prévisionnelles seront notifiées par les services de l'Etat dans quelques semaines.

Le montant des produits fiscaux proposés au BP 2018 tient compte de la baisse des taux simulées dans le cadre du « pacte fiscale » depuis la création du Grand Reims et des bases notifiées en 2017 : 3 050 000,00 € sont inscrits.

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation versée par Reims Métropole, puis depuis le 1^{er} janvier 2017 par la CU Grand Reims est calculée, conformément au cadre légal, et exclusivement lors de chaque transfert de compétence nécessitant une évaluation des transferts de charges de la commune à l'intercommunalité.

LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC)

Cette dotation intercommunale est facultative et révisable. Elle est marquée par une volonté de solidarité, et s'établit en 2018 au même montant qu'en 2017, soit 284 000,00 €.

La DSC n'était que de 49 000 € entre 2006 et 2011 au sein d'une intercommunalité moins étendue.

CHAPITRE 74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS

La DGF dans sa part forfaitaire (imputation 7411), est estimée à minima, même si 2018 promet une relative stabilité.

CHAPITRE 76 PRODUITS FINANCIERS

Dans le cadre du passage en Communauté Urbaine, et du fait du transfert de nouvelles compétences, la CU Grand Reims verse une compensation financière liée aux intérêts de l'emprunt payée par la commune en matière de travaux de voiries (44 000,00 €).

II / SECTION D'INVESTISSEMENT

A - LES DEPENSES

Les dépenses réelles de cette section sont de 2 767 000,00 €.

CHAPITRE 16 REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES

Comme en section de fonctionnement au titre des intérêts de la dette, le remboursement de l'annuité en capital est ajusté en 2018 à 235 000,00 €.

CHAPITRES 20 21 et 23 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES CORPORELLES ET EN COURS (Acquisitions et travaux)

Les principaux postes de dépenses d'investissement sont constitués par les inscriptions récapitulées sur le tableau ci-annexé, pour un montant de 2 767 000,00€.

Les crédits à reporter au BP 2018 s'établissent à 46 000,00 € (honoraires d'architectes pour le gymnase du Petit-Bétheny, reliquats de factures de travaux du dojo, des logements de la mairie-annexe, d'accessibilité ...)

Nature des investissements	BP € TTC
<i>Dépenses Imprévues</i>	<i>150 000,00</i>
<i>Emprunts</i>	<i>235 000,00</i>
Logiciels	20 000,00
Véhicule DST avec hayon	25 000,00
Matériel informatique Mairie + ST + PM	12 000,00
Matériel Informatique écoles Maternelles	10 000,00
Matériel informatique écoles Primaires	4 000,00
Mobilier services	7 000,00
Mobilier Salles	10 000,00
Mobilier écoles Maternelles	4 000,00
Mobiliers écoles Primaires	4 000,00
Mobilier restaurants scolaires	3 000,00
Mobilier InterGé	4 000,00
Divers Mairie	7 000,00
Equipement PM	5 000,00

Equipement Salles-InterGé-Médiathèque-musée	10 000,00
Equipement Fête et cérémonies	10 000,00
Equipements Cantines-ecoles	15 000,00
Divers sport	6 000,00
Portique parking Espace Thierry Meng	12 000,00
Divers DST	12 000,00
Réfection Skate Parc farandole	10 000,00
Mobilier Urbain	3 000,00
Aménagement parvis Place de la Mairie	25 000,00
Aménagement parc Marie Louise Dupont	27 500,00
Aménagement Parc Farandole (clôtures)	10 000,00
Aménagement Monument aux morts	8 500,00
Citerne récupération des eaux de pluie	17 000,00
Construction du gymnase « Petit-Betheny »	1 500 000,00
Aménagement ST Cloisonnement Ssol	18 000,00
Transformation salle sous préau Primaire La Marelle	96 000,00
Rénovation toiture mairie-annexe	18 000,00
Rénovation Foyer rural : mur extérieur	9 000,00
Refection Sol Espace T. Meng	30 000,00
Peinture Espace T. Meng	5 000,00
Accessibilité des Batiments (Mairie mat mairie)	350 000,00
Mécénat	35 000,00
Réfection Piste Athlétisme	40 000,00
TOTAL	2 767 000,00

B - LES RECETTES

CHAPITRES 021 ET 040 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Ces deux formes de l'autofinancement du budget d'investissement représentent un montant qui s'élève à 1 898 008, 00 € dont 1 418 008,00 € d'autofinancement prévisionnel, évoqué précédemment lors de la présentation des dépenses de fonctionnement.

CHAPITRE 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Des demandes de subventions seront présentées selon les opportunités, notamment auprès de l'Etat.

Dans le cadre du passage en Communauté Urbaine et du fait du transfert de nouvelles compétences, la CU Grand Reims verse également une compensation financière liée aux emprunts contractés pour les travaux de voiries au titre du remboursement de capital (158 000,00 €).

CHAPITRE 10 APPORTS DOTATIONS ET RESERVES

Le fonds de compensation de la TVA sur les investissements est prévu à hauteur de 200 000 €.

Par ailleurs, la taxe d'aménagement, est dorénavant perçue par le Grand Reims depuis le transfert de la compétence « voiries ». Un fond de compensation est en cours de création au sein de la Communauté Urbaine afin de participer au financement des aménagements communaux éligibles autres que la voirie.